

Feu vert au rachat de l'ex-SNCM par la société [CORSICA LINEA](#) / T : 04.91.56.32.00 (siège à Marseille). Après différents reports, le tribunal de commerce de Marseille a donc rendu sa décision, mardi 12 juillet, après le recours déposé il y a quelques mois par les salariés du comité d'entreprise de la MCM. Rappelons que ces derniers contestaient les conditions de la cession de 100% des parts de Patrick ROCCA dans la compagnie au consortium [CORSICA MARITIMA](#) (siège à Sarrola-Carcopino). www.corsicalinea.com